MFR de BRAS sur MEUSE

Bac Professionnel Services aux Personnes et Animation dans les Territoires

Niveau IV

Public concerné, nombre,	- Etre issu d'une 3ème générale, technologique, professionnelle (entrée en 2nde) et ULIS sur positionnement - Etre issu d'une 2nde GT ou professionnelle du domaine des services (entrée en 1ère) - Etre issu d'un CAP (Entrée en 1ère)
Prérequis, modalités et délai d'accès	- Accessible aux personnes handicapées - Possibilité de faire la formation en apprentissage - En contrat d'apprentissage : possibilité d'entrées et de sorties échelonnées - Modalité d'accès : entretien
Présentation générale (problématique, intérêt)	Le secteur d'activité des services aux territoires et aux personnes est marqué par des situations de travail impliquant une grande polyvalence et de fortes capacités relationnelles, d'écoute, d'adaptation et d'innovation. Certains emplois peuvent revêtir un caractère saisonnier. Les nécessités du service peuvent Le titulaire de l'emploi intervient au service des personnes et des territoires. Il peut être pour cela employé d'une personne, de la famille de celle-ci ou d'une organisation, ou encore être responsable de sa propre structure. Lorsqu'il est salarié d'une organisation, le titulaire de l'emploi exerce sous le contrôle de l'encadrement. Il observe, repère les anomalies et transmet toute information utile.
Objectifs	- Découvrir l'ensemble des métiers, des emplois et des activités du secteur des services aux personnes et aux territoires (sanitaire et social, accueil, hébergement, tourisme) afin de préciser son projet professionnel - Acquérir les compétences techniques, administratives et relationnelles à disposition des publics et de développement de projets sur le territoire. - Obtenir une qualification intermédiaire le BEPA Services aux Personnes - Préparer l'examen du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
Contenu de la formation	**Modules d'enseignement général** Bloc 1 : Approches scientifiques et technologiques Bloc 2 : Culture humaniste Bloc 3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel Bloc 4 : Engagement dans un projet collectif **Modules d'enseignement professionnel** Bloc 5 : Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective Bloc 6 : Ses interventions auprès de la personne et sur le territoire Bloc 7 : Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne Bloc 8 : Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien Bloc 9 : Animer un lieu de rencontres et d'échanges

Maison Familiale Rurale
14, avenue Raymond Poincaré
55100 Bras sur Meuse
Tel : 03 29 84 35 10
anne.willaume@mfr.asso.fr

	Bloc 10 : Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale Bloc 11 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
Modalités pédagogiques	**Moyens pédagogiques :** • Exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, jeux de rôles, exposés, film, vidéo…) • Supports pédagogiques *(distincts d'une simple documentation professionnelle)* ; • Matériel de vidéo projection ; • Salles ; • Plateaux techniques… **Méthodes :** • Active, • Interrogative… **Modalités :** Présentiel, expérientiel (période en milieu professionnel), mode projet, autoformation accompagnée, …
Compétences / Capacités professionnelles visées	**Communication :** - Accueil de publics et prise en charge des demandes - Mise en œuvre d'une communication adaptée aux différents interlocuteurs et aux différentes situations - Promotion de la structure et des services qu'elle propose **Organisation et évaluation du travail :** - Préparation et structuration des activités - Évaluation de la réalisation des activités - Propositions d'ajustements - Gestion et évaluation d'une équipe **Accompagnement des services :** - Aménagement du cadre de vie de la personne - Proposition d'activités pour le bien-être de la personne - Réalisation, en autonomie, d'une intervention d'aide à la personne - Identification des situations à problèmes et élaboration de réponses - Relation commerciale avec l'usager et/ou le client - Suivi des démarches administratives **Conception et mise en œuvre d'une activité de service :** - Analyse des besoins et des ressources d'un territoire pour proposer un service - Mise en réseau des différents acteurs - Organisation de l'activité de service
Durée	<u>Statut scolaire :</u> 2nde SAPAT : 16 semaines en centre de formation soit 560 h/ 22 semaines en entreprise 1ère SAPAT : 18 semaines en centre de formation soit 675h / 20 semaines en entreprise Terminale SAPAT : 19 semaines en centre de formation soit 675h/ 20 semaines en entreprise <u>Statut apprenti :</u> 1ère SAPAT : 18 semaines en centre de formation / 25 semaines en entreprise

<table>
<tr><td></td><td>Terminale SAPAT : 19 semaines en centre de formation / 24 semaines en entreprise</td></tr>
<tr><td>Dates</td><td>Selon le calendrier annuel</td></tr>
<tr><td>Lieu(x)</td><td>MFR Bras sur Meuse
14 avenue Raymond Poincaré 55100 Bras sur Meuse</td></tr>
<tr><td>Responsable de l'action</td><td>WILLAUME Anne
anne.willaume@mfr.asso.fr</td></tr>
<tr><td>Coût</td><td>
- En formation initiale
<table>
<tr><td colspan="2">Seconde</td><td colspan="2">1ère /term</td></tr>
<tr><td>DP</td><td>Interne</td><td>DP</td><td>Interne</td></tr>
<tr><td>1 770</td><td>2 250</td><td>1 980</td><td>2 520</td></tr>
</table>
- En formation en apprentissage

• Adhésion volontaire de la famille à l'Association MFR : 30€ / an
• Frais pédagogiques de la formation : 7 €
• Frais de pension : 95 € / semaine (hors déduction liée à la prise en charge des frais annexes par l'OPCO pour le secteur privé)

MODALITES DE FINANCEMENT :
- Employeur du secteur privé : les frais de formation sont financés par l'opérateur de compétences (OPCO) dont relève l'employeur, selon les règles et niveaux de prise en charge applicables. Un éventuel complément à la charge de l'employeur est précisé dans la convention de formation. Aucun reste à charge pour l'apprenti ou, le cas échéant, son représentant légal
Des aides à la prise en charge des frais annexes (restauration, hébergement, mobilité, 1er équipement) sont mobilisables par le CFA pour les apprentis des employeurs du secteur privé

- Employeur public : les modalités de financement sont définies avec l'employeur. Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, une prise en charge par le CNFPT est possible, sous réserve d'un accord préalable et des conditions applicables. Aucun reste à charge pour l'apprenti ou, le cas échéant, son représentant légal
</td></tr>
<tr><td>Formateurs, Animateurs et intervenants</td><td>
- WILLAUME Anne
- KEFF Claudine
- LIMAUX Rémi
- AIT AKKA Abdel
- BLAISE Virginie
- ELOY Emélie
- BINELLO Léa
</td></tr>
<tr><td>Suivi de l'action</td><td>
- Emargement des stagiaires
- Attestation de stage
- Cahier de texte
- Carnet de suivi (lien de structure/ parents et formateurs)
- Appels téléphoniques
</td></tr>
</table>

	- Visite de stage - Bilans intermédiaires
Evaluation de l'action	- Positionnement en entrée en formation - Evaluation hebdomadaire : bilan écrit en fin de session - Enquête de satisfaction à la sortie de formation - Obtention de l'examen : • Evaluation en contrôle continu (CCF écrit/oraux/pratiques) • Epreuves terminales
Passerelles et débouchés possibles	**Emploi :** Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein de structures de type associatif (ADMR, centre de loisirs), d'organismes publics (CCAS, action sociale), des structures privées (tourisme) ou d'employeurs particuliers **BTS :** ESF/DATR/SP3S **Entrée en école** Aide-soignante/auxiliaire de puériculture/moniteur-éducateur/éducateur spécialisé **Droit sur les poursuites d'étude**

Maison Familiale Rurale
14, avenue Raymond Poincaré
55100 Bras sur Meuse
Tel : 03 29 84 35 10
anne.willaume@mfr.asso.fr